Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_14-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

Date de publication	**02 mars**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**24**
Membres votants	**27**

2026/02/14

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 17 heures, le conseil municipal, convoqué le 20 février deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, M. Jean-Michel LALLONDER, Mme Carole LE HIR SALIOU, Mme Nadine BIHAN M. Jacques GUILLERMOU, Mme Chantal LE GOFF, M. Sylvain SABATHIER, M. Damien SIMON, M. Jean-Yves AOULINI, Mme Sterenn MADEC, M. Claude FILY, M. Martin LOUEDOC, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, Mme Hélène TONARD, Mme Claire FILY, M. Jean Le NIR, Mme Stéphanie VOJNITS, M Paul TANNE, Mme Hélène KERANDEL

Absents : M. Olivier CREC'HRIOU (ayant donné procuration à Marie-Annick CREAC'HCADEC), Mme Laure LE CORRE (ayant donné procuration à Jean-Michel LALLONDER), M Sylvain SABATHIER (ayant donné procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT), Mme Christine CASTEL, Mme Danièle SALAUN

Secrétaire : M. Martin LOUEDOC

Cession de l'ancien club féminin, cadastré section AA n°674 et 677- Délibération complémentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2241-1
Vu la délibération du 10 octobre 2023 approuvant le déclassement des parcelles cédées,
Vu la délibération du 30 septembre 2025 approuvant la cession des parcelles AA n°674 et AA n°677 à M. PERROT et M. JEZEGOU, ou toute personne physique ou morale qu'ils voudront substituer totalement ou partiellement, pour un montant total de 120 000 €,

Considérant que l'accès au hangar à l'arrière de la maison se fait en empruntant la parcelle AA n°76,
Considérant que cette parcelle est en indivision entre la commune et d'autres propriétaires,
Considérant alors qu'il convient de céder la moitié de la quote-part de la commune aux acquéreurs afin de leur permettre d'entrer dans l'indivision et ainsi bénéficier d'un droit de passage sur ladite parcelle,
Considérant que la quote-part à céder est de 63 762/213 600èmes en pleine propriété,

Après examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement et développement durable le 17 février 2026,

Le conseil municipal décide à la majorité (6 votes contre liste : « un avenir à partager ») :

- D'approuver la cession d'une quote-part de 63 762/213 600èmes de la parcelle AA n°76 en pleine propriété à M. PERROT et M. JEZEGOU, ou toute personne physique ou morale qu'ils voudront substituer totalement ou partiellement, pour un montant compris dans le prix de vente global de l'opération,
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Pour extrait conforme au Registre

A PLABENNEC, le 02 mars 2026
Le Maire
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

La secrétaire de séance,

Martin LOUEDOC

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_14-DE

électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.